

COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 MAI 2015

L'an deux mil quinze le quatre Mai à dix-neuf heure

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN maire

**Étaient présents** : Mme Micheline BETAILLE ; Mr Jean Luc JANNIN ; Mr Guillaume LEBRASSEUR ; Mme Catherine LE DAVAY ; Mr Jean-Pierre POLUS ; Mme Lynda PREJEAN ; Mr Maxime VERCRUYSSSE ; Mme Valérie DIEMERT

**Absents excusés** : Mr Stéphane BIANCIOTTO qui a donné pouvoir a Mr Jean Luc JANNIN  
Mme Isabelle GAUTHERON qui a donné pouvoir a Mme Lynda PREJEAN

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Mr Guillaume LEBRASSEUR

**Ordre du jour** :

Approbation du précédent compte rendu

Participation financière aux travaux d'entretien de rivières de la haute Yvette pour 2015  
DM1

Délibération attribuant le marché appel d'offre Enfouissement de réseaux Rue des grands près

Délibération d'adhésion à l'agence d'IngénierY' Départementale 78

Délibération versement subventions aux associations

**Questions Diverses**

Point sur les travaux

**Approbation du précédent compte rendu**

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

**Participation financière aux travaux d'entretien de rivières de la haute Yvette pour 2015**

Le maire expose au conseil municipal,

Le parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse poursuit sa mission d'entretien et de gestion des rivières , comme il le fait depuis 26 ans et conformément aux engagements de sa charte.

Le Parc réalise une surveillance régulière et entreprend les travaux d'entretien nécessaires pour pérenniser les investissements réalisés le long des rivières , pour assurer un écoulement satisfaisant des flux, le bon fonctionnement des zones d'extension naturelle des crues dans les fonds de vallées humides, le maintien d'un bon étiage , et la préservation écologique des milieux aquatiques.

En 2011, le parc a élaboré le « plan de gestion pour l'entretien des rivières du bassin versant de l'Yvette amont-programme 2012-2016 » programme qui a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général (article L211-7 du code de l'environnement), d'une enquête publique (décret 93-1182 et loi 83-630) et d'un arrêté préfectoral.

Chaque année, les communes bénéficiaires de l'entretien de rivières contribuent au financement des travaux conformément à l'arrêté préfectoral .Pour l'année 2015, le parc a établi ce montant à 11 143.20€TTC.

- Vu le décret n°2011-1430 du 3 novembre 2011 portant classement du PNR de la haute vallée de Chevreuse ;
- Vu la charte 2011-2023 du PNR de la haute vallée de Chevreuse et en particulier l'objectif opérationnel n°7 »restaurer et préserver la trame bleue »
- Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°SE2012-000121 du 24 juillet 2012 déclarant d'intérêt général la réalisation des travaux d'entretien des rivières du bassin versant de l'Yvette amont pour une durée de 5 ans (2012-2016) ;
- Vu le programme d'entretien des rivières du bassin versant de l'Yvette amont 2012-2016;
- Vu le montant prévisionnel 2015 de la contribution communale de 316,12€ au programme d'entretien établi par le PNR ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité

D'autoriser le maire à inscrire en dépense au budget 2015 la somme de 316,12€

## **DM1**

Sur le compte administratif 2014 il y a eu un report de 281550.07 en section de fonctionnement et 204641.78 en section d'investissement, ces montants ont été arrondis sur le budget 2015, une Décision Modificative(DM) doit être prise pour rectifier le Budget 2015.

Des études ont été faites en 2013 et les travaux étant finis, nous pouvons les porter sur les investissements 2015 afin de récupérer la TVA en 2017.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide à l'unanimité de voter la DM1.

### **Délibération attribuant le marché appel d'offre Enfouissement de réseaux Rue des grands près**

Vu le MAPA lancé pour la recherches des entreprises,  
Vu l'avis de la Commission Appel d'Offres,  
Après avoir entendu l'exposé de Mr JANNIN,  
Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à attribuer à la Société BEHC le marché de mission de maitrise d'œuvre pour l'Enfouissement réseaux Rue des grands Près
- Autorise Monsieur le Maire à signer les commandes correspondantes dans la limite des montants inscrits au budget de chaque exercice.

### **Délibération d'adhésion à l'agence d'IngénierY' Départementale 78**

Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ;

Vu la délibération du conseil général des Yvelines en date du 23 mai 2014 portant la création de l'Agence d'ingénierY' Départementale ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierY' Départementale adoptés par le Conseil Général notamment son article 5 qui stipule : « Toute commune, tout établissement public intercommunal ou mixte du département peut demander son adhésion à l'agence »

Considérant que cet établissement public est cogéré par le conseil General et les maires des Yvelines et que le siège de cette agence est fixé au 3 rue de Fontenay 78000 Versailles ;

Après avoir donné lecture des statuts l'Agence d'ingénierY' Départementale, et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'adhérer à l'Agence d'ingénierY' Départementale et d'en approuver ses statuts

### **Délibération versement subventions aux associations**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'allouer une subvention de fonctionnement à :

Trail des Lavoirs 100€

Dit que la dépense sera imputée sur le compte 6574 du budget communal.

Le non versement d'une subvention à l'association Pastel et Compagnie est compensé par le prêt hebdomadaire à titre gracieux de la salle communale au Mesnil Sevin pour les cours et stages de Peinture.

### **Questions Diverses**

- Point sur les travaux : Maxime Vercruysse contacte l'entreprise LATSCH pour le changement du velux de l'appartement communal
- Le dossier étude et comparaison des devis pour la pose d'un columbarium au cimetière est en bonne voie.
- La société SEPUR prestataire du SIEED effectue un ramassage spécifique Rue de la Mairie .Aujourd'hui elle ne souhaite plus continuer ce ramassage en porte à porte mais effectuer un ramassage en bout de rue , ce système ne satisfait pas la mairie qui réfléchit à une autre solution.
- Association foncière de Remembrement se réunit mardi 12 mai 2015 à 15h en mairie du Mesnil st Denis : Maxime Vercruysse sera présent
- Travaux rue de la Mairie : une deuxième rencontre avec l'expert nommé par le tribunal de Versailles a eu lieu mardi 28 Avril dernier, son rapport est attendu courant Septembre.
- Dossier Sécurité Incendie Rue des Sources : des contacts sont pris avec la Police de l'eau.

- Logement communal : Une étude de la surface locative va être menée par un agent immobilier afin de déterminer le montant du loyer réactualisé.  
La mairie sera fermée Vendredi 15 Mai 2015

Levée de la séance 20h55

Monsieur jean Luc JANNIN

Mme Catherine LE DAVAY

Mr Stéphane BIANCIOTTO

Mr Maxime VERCRUYSSÉ

Mr Guillaume LEBRASSEUR

Mme Isabelle GAUTHERON

Mme Micheline BETAILLE

Mme Valérie DIEMERT

Mr jean pierre POLUS

Mme Lynda PREJEAN